



syndicat mixte des transports en commun

Année scolaire 2023/2024
DEMANDE D'ABONNEMENT SNCF
INTERNE SCOLAIRE HORS DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

à remplir et à retourner au :

Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort
Jonxion 1 – 1, Avenue de la Gare TGV – CS 30602
90400 MEROUX-MOVAL
ou par mail à contact@smtc90.fr

ELEVE

Nom: Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : @ :

Etablissement fréquenté en 2023/2024 :

Classe fréquentée en 2023/2024 :

Nom complet de l'option réalisée :

TRAJET

De :

A :

Via :

J'accepte que mes informations, ci-dessus, soient communiquées à la SNCF.

Par conséquent, en faisant le choix de la prise en charge SNCF par le SMTC, j'accepte la fin de la gratuité des 2 trajets en bus par jour sur le réseau Optymo.

« Lu et approuvé »

Date et signature du représentant légal :

**Cachet du Syndicat Mixte des Transports en
Commun du Territoire de Belfort**

Cachet de l'Etablissement Scolaire

A REMPLIR PAR LE SMTC

Code mandataire :

Validité de l'abonnement : 6 mois 1 an

A compter du :

NOTICE À LIRE IMPÉRATIVEMENT AU VERSO

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@territoiredenergie90.fr

NOTICE

La prise en charge du SMTC pour un abonnement interne scolaire SNCF, hors de la Région Bourgogne Franche-Comté, est à hauteur de 50 %. L'élève devra être muni d'un billet de train lors de chaque montée.

Cette prise en charge est accordée à condition que l'option réalisée ne soit pas étudiée sur le Territoire de Belfort.

Avec une volonté de simplifier au maximum les démarches des familles, le SMTC met en place la procédure ci-dessous :

1/ Compléter et signer le formulaire de demande de prise charge de l'abonnement TER (***tous les champs sont obligatoires, tout dossier incomplet sera refusé et retourné à la famille***).

2/ Faire viser le formulaire à l'établissement scolaire de l'élève (le cachet de ce dernier faisant foi).

3/ Renvoyer la demande dûment complétée et signée au SMTC par mail ou par voie postale.

4/ L'abonnement de train sera à retirer à la gare de Belfort Ville. Lors du retrait, l'élève devra être muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité récente.

Aucune modification ne pourra être apportée à l'abonnement après sa confection.

Tout abonnement non retiré dans le mois suivant la confection sera annulé.

Pour tous renseignements, merci de contacter le SMTC au 03 84 90 99 25.